FAITS DIVERS

Le marquis de Westminster, qui vient de mourir, était non seulement un des lords les plus riches de l'Angleterre, mais encore un étrange original, le plus avare et à la fois le plus généreux des hommes.

On raconte qu'il faisait chez lui d'assez maigres repas; en revanche, il tenait encadré dans son cabinet de travail un des deux billets émis en 1814 par la Banque d'Angleterre, au chiffre énorme de 500,000 livres sterling, soit plus de 12,500,000 fr., qui sont restés improductifs jusqu'à ce jour.

La fortune de lord Westminster consistait en maisons de ville, situées à Londres, dans le West-End.

Il était né à Londres en 1795 et était entré à la Chambre des communes en 1818, où il n'avait joué qu'un rôle effacé, comme son intelligence et son caractère.

— On lit dans le *Courrier d'Orient* : On vient de découvrir, au bagne de Constantinople, un condamné à quinze années de travaux forcés qui fabriquait tranquillement de la fausse monnaie; des pièces de 20 paras, dites *yrmiliks*. Ces pièces sont si bien imitées que l'expert le plus fin s'y serait trompé. Quand on les a trouvées aucune émission n'avait encore eu lieu.

» Privé de tout instrument, ce forçat était parvenu à se fabriquer un outillage des plus ingénieux avec un vieux clou. Ce qu'il lui avait de génie inventif et de patience pour arriver à ses fins passe l'imagination.

» Il n'aurait, certes, pas eu besoin de tant d'efforts pour gagner honorablement sa vie. »

— La veuve de l'Empereur Maximilien, la princesse Charlotte, qui n'a plus que de très rares intervalles lucides, habite toujours le château de Tervueren. On la garde de très près et on n'ose presque plus lui permettre les longues promenades qu'elle avait coutume de faire dans le parc, parce que plusieurs fois déjà elle a tenté de tromper la vigilance des personnes qui ont reçu la pénible mission de veiller sur elle.

Son idée fixe est toujours qu'on veut l'empoisonner et elle ne consent à manger d'un plat que lorsqu'on en a goûté devant elle.

Les médecins désespèrent absolument de la voir jamais revenir à la raison.

— Hier, vers sept heures du soir, une formidable détonation se faisait entendre dans la maison rue St-Martin, 43 à la Villette. La dame veuve C..., âgée de cinquante-huit ans, habitant le rez-de-chaussée, voulut en connaître la cause, et sans prendre la précaution de se débarrasser préalablement de l'enfant qu'elle portait sur son bras, elle se dirigea dans la cour vers l'endroit d'où partait le bruit.

Tout à coup, le terrain manqua sous ses pieds et elle fut précipitée dans la fosse d'aisance.

Les cris désespérés qu'elle jeta furent heureusement entendus des locataires voisins.

On descendit dans cet abîme infect et on parvint à l'en retirer vivante, mais dans un état des plus fâcheux, qui a nécessité son transport immédiat à l'hôpital Lariboissière.

Par un singulier hasard, l'enfant n'avait eu aucun mal.

On pense que l'explosion a été produite par les gaz méphitiques qui s'étaient amassés sous la pierre et qui l'ont lancée hors du trou d'extraction. Peut-être encore, le trop plein de la fosse a-t-il déterminé le descellement de la pierre et l'explosion qui l'a chassée.

Une enquête a été commencée.

— L'*Echo de la Province* nous signale un nouveau procédé électoral :

« Voici de nouveaux engins employés par un candidat au conseil d'arrondissement pour prendre les naïfs électeurs : Il parcourt les villages du canton de la Haute-Garonne qu'il aspire à représenter, suivi par une troupe chantante. Il y fait, dans rire, son entrée solennelle, s'installe sur la place publique, et donne aux voix savamment assouplies le signal de se livrer, pendant deux heures, à toutes les fantaisies de l'art musical.

« Au dernier point d'orgue, il lève la séance et regagne triomphalement ses pénates.

« En sa qualité de lettré, il s'est souvenu qu'Orphée, avec sa lyre, apprivoisait les bêtes féroces : il a voulu à son tour dompter par la mélodie les suffrages un peu rétifs qu'il sollicite. Cette méthode distance les manœuvres anglaises : elle est plus économique. On saura bientôt si elle réussit mieux. »

Que l'*Echo de la Province* veuille bien compléter ses renseignements et lever le masque de son candidat musicien.

— Il y a en ce moment à Boston une exposition d'économie domestique, c'est-à-dire qui comprend tous les meubles, ustensiles, etc., nécessaires au ménage.

L'un des premiers objets du catalogue est un « lit en fer pour.... six enfants! » Cette ingénieuse invention vous fait penser tout naturellement à l'histoire de l'Ogre et du Petit-Poucet Mais elle n'est pas le fruit d'une idée exceptionnelle. Dans cet art de gagner de la place, l'exposant se trouve dépassé de loin par un confrère qui expose une armoire contenant un compartiment pour pendre les habits, un autre avec des rayons pour le linge, et des tiroirs pour cacher les six enfants par dessus le marché.

Il y a même un « meuble pouvant servir de lit, de lavabo, d'armoire et de table de nuit; » puis une « table pour ouvriers pouvant servir aussi de lit pour deux enfants. » Il va de soi qu'on met tout simplement les enfants sous la table.

Ces inventions sont le point de départ obligé d'un système en vertu duquel on logera un ménage dans une armoire.

Il suffit de la faire un peu plus large pour que le père et la mère y tiennent avec le reste de la famille, et, pour peu qu'on la fasse un tantinet plus grande, encore la cuisine y prendra place avec le reste.

Cours public de Chimie,
lundi 8 novembre à 8 h. 1/4 du soir.

Du papier (suite).

Papiers colorés. Papiers peints. Papiers veloutés. Papiers maroquins. Cartons. Cartes à jouer. Carton-pierre. Carton à couvertures. Historique des cartes à jouer et du carton-pierre. Toits en papier.

Cours public de Physique,
Mercredi 10 novembre à 8 h. 1/4 du soir.

Les batteries électriques et de leurs effets physiques.

Le *Charivari* publie l'élégie suivante :

LA CHUTE DU PORTEFEUILLE.

Elégie imitée de la *Chute des feuilles*, de Millevoye.

De la dépouille de nos droits
Décembre avait jonché la France ;
Le commerce était en souffrance
Et la légalité sans voix.
Pensif et devançant l'aurore,
Un ministre découragé
Disait : « Portefeuille que j'ai,
» Combien de temps t'aurai-je encore ?
» En présence du Parlement
» Le Pouvoir personnel succombe ;
» Si, par malheur, un préfet tombe,
» Ce sera le commencement.
» Oracle fatal et sinistre !
» Tu l'as bien dit : « Les rois s'en vont ! »
» Que peut devenir un ministre
» Dans un changement si profond ?
» L'esprit nouveau qui m'environne,
» Peu favorable à la couronne,
» A coup sûr me renversera ;
» Sans avoir montré mon génie,
» Ma carrière sera finie
» Avant le nouvel Opéra !...
» Comme un lis penché sur sa tige,
» Courbé sur mon bureau, j'aurai
» Passé, dépourvu de prestige,
» Sans savoir si j'en acquerrai !
» Tombe, portefeuille éphémère,
» Qu'un heureux sort m'a mis en main !
» Mais si je dois du ministère
» Partir aujourd'hui, sois humain,
» Et dis-moi s'il faut que j'espère
» Une autre place pour demain...
» Ma femme sera consolée
» Si je garde un gros traitement,
» Si le Sénat, temple endormant,
» Me sert au moins de mausolée !... »

— Hippolyte BRIOLET.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

31 octobre. — Desbonnet Jules, 22 ans, maçon, et Jourez Céline, 23 ans, bobineuse. — Lerouge Jean, 36 ans, tisserand, et Delodde Philomène, 22 ans, bobineuse. — Carpentier Jean, 33 ans, tisserand, et Clammer Fidéline, 24 ans, journalière. — Jacquerie Romain, 33 ans, ourdisseur, et Lamarque Marie, 20 ans, couturière. — Lefebvre Hyppolite, 24 ans, journalier, et Duthoit, 26 ans, journalière. — Hauwel Emile, peigneur de laines, et Liétar Sylvie, 19 ans, tisserande. — Krahn Jean, 35 ans, tisserand et Olyslager Albertine, 33 ans, repasseuse. — Questroy Charles, 25 ans, fileur, et Marissal Florine, 21 ans, journalière. — Ooder Henri, 34 ans, fabricant, et Florin Marie, 22 ans, sans profession. — Lalné Jean-Baptiste, 54 ans, cabaretier, et Gilain Augustine, 23 ans, servante. — Lagache Louis, 29 ans, emballeur, et Prévots Joséphine, 31 ans, repasseuse. — Devliegher Auguste, 25 ans, tisserand, et Burm Rosalie, 19 ans, tisserande. — Buscart Henri, 29 ans, chauffeur, et Vogels Nathalie, 25 ans, couturière. — Delval Louis, 27 ans, fileur, et Delacour Adèle, 24 ans, journalière. — Fontaine Hyppolite, 21 ans, tisserand, et Julie Geldhof, 20 ans, tisserande. — Decottignies Louis, 22 ans, ferblantier, et Delporte Marie, 21 ans, tisserande. — Dervaux Louis, 24 ans, tisserand, et Lecomte Prudence, 21 ans, journalière. — Flipo Louis, 29 ans, ourdisseur, et Delchambre Eugénie, 28 ans, sans profession. — Ginions Pierre, 35 ans, marchand de comestibles et restaurateur, et Morelle Léonie, 26 ans, sans profession. — Moulard Jules, 26 ans, tisserand, et Busschaert, 21 ans, peigneuse. — Desfontaines Hector, 30 ans, sans profession, et Dupont Marie, 23 ans, sans profession. — Dhellin Louis, 30 ans, ajusteur mécanicien, et Picavet Joséphine, 24 ans, ratteuse. — Honoré Jules, 28 ans, ouvrier apprêteur, et Honorez Philomène, 25 ans, journalière. — Florent Jules, 22 ans, fileur, et Desreumaux Flore, 21 ans, journalière. — Vienne Jules, 21 ans, tisserand et Béague Florine, 25 ans, journalière. — Delforge François, 37 ans, fileur, et Orbaut Elise, 29 ans, rattacheuse. — Norro Louis, 26 ans, journalier, et Puwé Silvie, 23 ans, journalière. — Wittoeck Joseph, 27 ans, tisserand, et Vanraemdonck Marie, 22 ans, tisserande. — Houwen Charles, 35 ans, garçon boucher, et Verhelle Marie, 21 ans, cuisinière. — Pauwels Charles, 36 ans, tisserand, et Dekreymer Marie, 31 ans, journalière. — Plomhause Henri, 27 ans, peintre en bâtiments, et Collier Ismérie, 24 ans, journalière. — Mahutte Casimir, 34 ans, employé de commerce, et Beuscart Justine, 42 ans, sans profession. — Watine Paul, 24 ans, sans profession, et Taffin Marie, 22 ans, sans profession. — Tangue Henri, 27 ans, domestique, et Vermersch Eugénie, 27 ans, cuisinière. — Desmulier Henri, 24 ans, journalier, et Sandraps Hortense, 21 ans, tisserande. — Lefebvre Liévin, 27 ans, apprêteur, et Bustien Catherine, 26 ans, servante.

MARIAGES.

30 octobre. — Desmet Gustave, 25 ans, tisserand, et Tysebaert Catherine, 27 ans, tisserande. — Feldman Louis, 32 ans, employé de commerce, et Baisieux Ursmanie, 20 ans, sans profession. — Doutreligne Jean, 32 ans, ouvrier apprêteur, et Voreux Zélie, 25 ans, journalière.

DÉCÈS.

26 octobre. — Selosse Louis, 35 ans, tisserand, à l'Epeule.

27 octobre. — Delcroix Julie, 34 ans, ménagère, rue de Ma-Campagne.

Desrousseaux Charles, 43 ans, fileur, rue du Coq Français.

28 octobre. — Bracke Marie, 38 ans, ménagère, à l'hôpital.

Timmer Marie, 20 ans, tisserande, à l'hôpital.

Lefebvre Célestine, 68 ans, rentière, rue Saint-Georges.

Depraetère Auguste, 31 ans, forgeron, rue de Tourcoing.

Vienne Mélanie, 48 ans, ménagère, rue des Longues-Haies.

29 novembre. — Dejaegher Anne, 49 ans, ménagère, à l'Epeule.

Bossut Céline, 38 ans, ménagère, à l'hôpital.

30 octobre. — Bruyneel Caroline, 56 ans, ménagère, rue de Lannoy.

Verhame Henri, 21 ans, tisserand, à l'hôpital.

31 octobre. — Bonte Louis, 60 ans, journalier, à l'hôpital.

1er novembre. — Batslé Carlos, 46 ans, tisserand, rue Decresme.

Plus 11 garçons et 7 filles au-dessous de 10 ans.

NAISSANCES

Du 26 octobre au 2 courant inclusivement, 27 garçons et 35 filles.

Dans l'intérêt des relations commerciales entre la France et l'Angleterre, la connaissance de la langue anglaise est devenue de première nécessité. Le moyen le plus expéditif d'apprendre une langue quelconque, c'est de l'apprendre sur le lieu même, où toute autre est, sinon inconnue, du moins hors d'usage. De nos jours, bien des familles de France manifestent ou ont manifesté le désir d'envoyer leurs enfants en Angleterre, mais souvent se trouvent dans l'embarras du choix d'une maison d'éducation.

Ces maisons sont pour la plupart conduites par des protestants, ou, par la généralité de leur enseignement, n'offrent pas les avantages d'une maison catholique et privée. Sur ces considérations, je me suis proposé, dans l'intérêt des familles intéressées, de mettre ma maison et mes soins au service d'un certain nombre de jeunes gens français.

La maison est située dans un endroit salubre, offrant à la fois toutes les commodités et tous les agréments désirables, et à proximité d'une église catholique. Comme ex-professeur du Collège Royal de Maurice (Ile de France), outre l'anglais, je suis prêt à enseigner toute autre branche d'instruction selon le désir des parents, y compris la musique vocale et instrumentale. Un docteur en médecine est attaché à la maison, et le prêtre résident a offert d'entreprendre la part essentielle de l'instruction religieuse. Jusqu'ici, je n'ai fixé aucun salaire, croyant qu'il vaudrait mieux en convenir avec les parents qui voudront bien m'honorer de leur confiance.

F. A. H. YONGE, Esq.
Ladye Park
Near Liskeard,
Cornwall (England).

9350.

LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE
ANONYME
16, place Vendôme, à Paris
EST CHARGÉE PAR LE
CRÉDIT FONCIER
D'ANGLETERRE
DE RECEVOIR LES
Souscriptions à 3,000 actions
Emises à 510 fr. chacune
ET REMBOURSABLES A 1,000 FR. PAR TIRAGE AU SORT DE LA
COMPAGNIE FERMIÈRE
DES HALLES, MARCHÉS ET ABATTOIRS
DE LA VILLE DE NAPLES,
Société anonyme française, ayant son siége à Paris
ET DONT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EST COMPOSÉ COMME SUIT :

MM. le DUC DE TARENTE, officier de la Légion d'honneur, *Sénateur*, chambellan de S. M. l'Empereur, *Président* ;

DE BOURGOING, officier de la Légion d'honneur, *Préfet honoraire*, administrateur des chemins de fer de l'Ouest ;

BRUNET, ancien sous-directeur de la *Société de la Vieille Montagne* ;

COLLET-MEYGRET, commandeur de la Légion d'honneur, ancien *Receveur général* ;

LOUAULT, sous-chef du contentieux du *Crédit foncier de France* ;

G. MAROFOY, ingénieur, ancien Elève de l'Ecole polytechnique.

Administrateur-directeur :
M. L. DETROYAT, *officier de la Légion d'honneur*.

Architecte de la compagnie :
M. J. DE MÉRINDOL, ✻, architecte du Gouvernement, attaché au ministère des beaux-arts et de la maison de l'Empereur.

Directeur-général de l'Exploitation à Naples :
M. J. CURTI.

Banquiers de la compagnie à Naples :
MM. MEURICOFFRE et Cie.

EXPOSÉ

Par ses droits de concessions, la **Compagnie fermière des Halles, Marchés et Abattoirs de Naples** possède le *monopole exclusif* de la construction et de l'exploitation de *tous les* Marchés, Halles et Abattoirs de la ville de Naples, et elle reçoit *gratuitement* de l'Administration municipale tous ses terrains nécessaires, d'une contenance d'environ 26,000 mètres.

Aux termes de ses conventions et des délibérations municipales et provinciales, sanctionnées *par décret royal*, toute vente de comestibles et de denrées agricoles est *formellement défendue* sur la voie publique, et *une loi spéciale interdit* de la façon la plus absolue toute entrée ou vente, dans la ville de Naples, de viande qui ne proviendrait pas desdits Abattoirs.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES.

Suivant les données de la Compagnie, les recettes étant évaluées à **5** millions de francs, et le service des obligations n'exigeant qu'une somme maximum de **1,200,000** francs, il reste disponible pour le capital-actions, qui est de **6** millions de francs, un revenu annuel de **3,800,000** francs.

La répartition de ces bénéfices aura lieu de la manière suivante :

1° A servir aux actions un dividende jusqu'à **15** 0/0 par an ;

2° A amortir une partie proportionnelle des actions, à raison de **1,000** fr. par titre, qui seront *remplacées par des actions de jouissance*.

Sur le surplus, il sera encore attribué **70** 0/0 aux actions, y compris les actions de jouissance.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

Prix d'émission : **510** fr. par action.

100 francs en souscrivant
150 — à la répartition
130 — le 30 novembre
130 — le 30 décembre
} Total **510** fr.

Intérêt à raison de **6** 0/0, à partir de chaque versement.

Il est réservé aux souscripteurs la faculté d'anticiper tous les versements à la date de la répartition ; dans ce cas, ils jouiront du *coupon de 15 francs échéant et à détacher le 1er décembre* 1869.

LA SOUSCRIPTION
sera ouverte du samedi 6 au vendredi 12 novembre inclusivement.

A Paris : à la Société Industrielle, 16, place Vendôme ;

A Londres : au Crédit foncier d'Angleterre, Clement's Lane.

On peut également souscrire en versant au Crédit de la **Société Industrielle**, dans les **Succursales de la Banque de France et chez les Banquiers des Départements et de l'Etranger**, ou bien envoyer des mandats, chèques, bons de poste ou billets de banque par lettres chargées, adressés à l'Administrateur Directeur de la *Société industrielle*, 16, place Vendôme, à Paris.

Il sera reçu en payement tous titres au cours moyen du jour, et tous coupons échéants jusqu'au 15 janvier prochain, sans frais, escompte ni commission.

N. B. — *Toute demande adressée avant le jour de l'ouverture de la souscription ne sera pas susceptible de réduction, à moins que le total demandé n'excède le nombre d'actions offertes ; et, dans ce cas, la réduction sera faite proportionnellement.*

9347.

M. Dertelle,
licencié en droit, ancien notaire
rue d'Inkermann, 65

Consultations sur toutes affaires civiles et commerciales — Rédaction de tous actes et contrats — Représentation devant le Tribunal de commerce et la justice de paix. 9286

SOUSCRIPTION
AUX
10,000 actions de 500 fr.
DE LA SOCIÉTÉ ANONYME
DES
MAGASINS DE NOUVEAUTÉS
DU GRAND OPÉRA

Les actions donnent droit :

1° *A 6 0/0 d'intérêts* payables tous les trois mois, les 1er janvier, avril, juillet et octobre de chaque année, et chaque coupon du trimestre courant sera *reçu comme espèces pour les achats des porteurs.*

2° A un escompte de **2 0/0** sur les achats effectués dans les magasins de la Société par tout actionnaire qui aura fait inscrire et viser son titre, *n'eût-il qu'une seule action nominative.*

3° A l'amortissement des actions et à leur remboursement en **20** *ans au pair, soit à* **500** *francs*, si les actions sont au moins libérées de 300 francs, et même si les 200 fr. complémentaires demeurent, comme on le suppose, l'état de simple garantie.

4° Enfin à des bénéfices évalués et distribués suivant une progression qui est la conséquence forcée de l'extinction successive des actions, et de la conservation, néanmoins de la somme fixe et annuelle applicable aux intérêts du capital-actions.

TABLEAU DES REVENUS PROGRESSIFS.

	Fr.	C.		Fr.	C.
1re Année,	30	»	14e Année,	62	50
2e —	31	25	15e —	68	75
3e —	32	60	16e —	75	»
4e —	34	10	17e —	83	70
5e —	35	70	18e —	93	70
6e —	37	50	19e —	107	»
7e —	39	25	20e —	125	»
8e —	41	65	21e —	150	»
9e —	44	10	22e —	187	50
10e —	46	90	23e —	250	»
11e —	50	»	24e —	375	»
12e —	53	75	25e et dernière année	750	»
13e —	57	50			

VERSEMENTS :

100 francs en souscrivant.
100 — à la répartition.

La Souscription sera ouverte pour les départements : les 8, 9 et 10 novembre.

On souscrit dès à présent :

A la Caisse de l'**Union des Actionnaires**, 10, place Vendôme, à Paris ;

Chez ses correspondants et banquiers dans les départements ;

Ou simplement par lettres chargées adressées à **MM. David de Tallian et Cie**, 10, place Vendôme, à Paris. 9346

LABORATOIRE
de la Chambre Syndicale de Roubaix.

Directeur : **E. Richard-Lagerie**, Ingénieur des Arts et Manufactures.

Ce laboratoire, créé sous les auspices de la Chambre Syndicale, a son siége, 180, rue du Collège, à Roubaix.

Il est destiné aux
Analyses ;
Essais ;
Recherches et études de toute sorte, concernant l'Industrie.

Il importe en effet au teinturier au point de vue du prix d'achat et de la perfection du travail, d'être fixé sur la nature des produits généralement chers que tous les jours il achète par fortes quantités.

Il importe aussi au peigneur et au filateur d'être fixé sur la nature de ses eaux, de son savon et de ses huiles.

M. **Richard-Lagerie** se tiendra tous les jours à son laboratoire, de 2 heures à 4 heures.

Le tarif des Analyses est basé sur le tarif approuvé par les Chambres Syndicales de Paris et sera mis à la disposition des industriels.

Le laboratoire prend des élèves.

DENTS DEPUIS 5 FRANCS
Verbrugghe, dentiste
Rue de l'Hospice, 10, Roubaix

Nouveaux dentiers sans ressorts, mastication et prononciation garanties en huit jours.

Tous les jours
Consultations gratuites de midi à deux heures.

M. VERBRUGGHE se rend à domicile et échange les pièces mal faites.

Avis.

Mlle Adèle de Mastel a l'honneur d'informer les familles qui ont bien voulu lui témoigner leur confiance, qu'elle est de retour à Roubaix, et qu'elle donnera, comme par le passé, des leçons et répétitions de langue française.

54, rue Saint-Antoine. 9343